

Glissements en zone humide au Louvre

DÉJÀ signée par plus de 900 experts, historiens d'art et conservateurs, une pétition internationale a été lancée le 12 février contre le projet de transfert de l'ensemble des réserves du musée dans un « pôle de conservation » à Liévin (Pas-de-Calais), sur une friche industrielle correspondant à une ancienne cité minière, non loin du musée du Louvre-Lens. Ils pointent « un *dommage patrimonial, scientifique, écologique et financier* ».

Implanter les réserves à 200 km du musée risque, selon eux, d'abîmer les œuvres en raison des transports en camion incessants rendus nécessaires, d'assécher leurs recherches et de faire exploser le budget et l'empreinte carbone !

Ce projet de démantèlement est devenu un serpent de mer depuis l'automne 2002, lorsque, à la suite d'inondations en Europe de l'Est, la préfecture de Paris a sonné l'alarme en cas de crue centennale : 8 500 m² de

DSK, UNE SEXUALITÉ "RUDE" MAIS COURTOISE



ON NE VA
TOUT DE MÊME
PAS DEMANDER
À UNE FEMME
SI ELLE EST
PROSTITUÉE !

PANCHON



canard enchaîné du 18/02/2015

Et vogue le projet...

Dans un courrier du 2 janvier, le président du Louvre, Jean-Luc Martinez, assure, la main sur le cœur, que le centre de conservation de Liévin offrira « une parfaite sécurité vis-à-vis du risque de crue ». Or ce n'est pas tout à fait ce que stipule l'épais document technique, daté du 21 novembre 2014, fixant le « programme » du bâtiment pour les cinq cabinets d'architectes qui doivent rendre leur projet avant le 15 avril. A la rubrique des « caractéristiques physiques », il est précisé : « Les

réserves au sein du palais du Louvre sont situées en zone inondable et impossibles à évacuer dans les soixante-douze heures suivant l'alerte... Après un premier projet de centre de conservation géant à Cergy-Pontoise, décidé en 2008 sous Sarko, a surgi la brillante idée de regrouper toutes les réserves du Louvre, plus de 250 000 objets, à Liévin, avec le soutien actif du président PS de la Région Nord-Pas-de-Calais, Daniel Percheron, qui s'est engagé en 2013 à payer la moitié des 60 millions que coûte le projet...

nappe aquifères sont situées (...) entre 10 et 15 mètres sous le terrain naturel. La ville de Liévin est exposée au risque d'inondation par remontée de la nappe phréatique, la zone d'étude présentant cependant une sensibilité faible. »

Même en jargon administratif, un risque « faible » n'est pas « inexistant ». D'ailleurs, entre 1998 et 2009, pas moins de sept inondations survenues dans la commune de Liévin ont donné lieu à un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle. Y compris, en mai 2001, des « inondations par remontée de nappe phréatique ». A part quoi tout va très bien, madame la marquise du Louvre !

Avant leur récente pétition, 42 conservateurs sur 45 avaient signé, le 17 octobre, un courrier de défiance adressé à la ministre de la Culture, Fleur Pellerin, dans lequel ils avançaient d'autres solutions : notamment la réutilisation des bâtiments désaffectés du musée des Arts et Traditions populaires, dans le bois de Boulogne, « hors d'atteinte de la crue centennale », qui « constitueraient une excellente solution de rechange ».

Mais la ministre a répondu par un refus poli que la « phase de dialogue » était terminée. Rompez ! Ou coulez ?

David Fontaine

« Ça va être un grand événement pour tous les amoureux de la culture et de l'histoire de France. C'est une véritable opportunité de découvrir les richesses de notre patrimoine. Nous sommes très fiers de vous accueillir à Liévin. »